





Monsieur Nicolas SARKOZY Ministre De l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales 75700 PARIS 07 SP

La Tour du Pin, le 10 octobre 2002

Objet : Projet de loi LSI, titre III réglementation des armes et munitions.

Monsieur le Ministre,

Notre association a lu avec attention le pré-projet de loi tendant à renforcer la réglementation sur les armes et les munitions. Deux points appellent des remarques de notre part :

Article 30, 5ème paragraphe, il est prévu :

Un décret en Conseil d'Etat peut dispenser certaines armes des catégories 5 et 7, en raison de leurs caractéristiques techniques ou de leur destination...

Nous souhaitons que vous puissiez rajouter le terme historique après technique.

En effet, de nombreuses armes de systèmes obsolètes et archaiques, souvent fabriquées il y a plus de 100 ans, sont encore classées aujourd'hui dans la catégorie des armes de chasse et de tir. Ces armes non utilisées à la chasse ou au tir, sont uniquement acquises par les collectionneurs en raison de leur intérêt historique. Leur classement actuel oblige l'acquéreur à produire une licence de tir ou permis de chasser alors que telle n'est pas leur destination. La notion *historique* ajoutée au 5ème paragraphe de l'article 30 permettrait de dispenser ces armes anciennes de cette obligation et d'éviter d'encombrement des préfectures avec d'innombrables déclarations inutiles.

Article 30, 6ème paragraphe :

Il est ainsi rédigé : L'acquisition et la détention des armes des catégories 6 et 8 sont libres. Mais pour qu'il puisse y avoir acquisition (ou vente), il faut qu'ensuite le transport jusqu'au domicile soit prévu. Nous souhaitons donc que la phrase devienne : L'acquisition, le transport avec motif légitime et la détention des armes des catégories 6 et 8 sont libres. Il est bien entendu que le port (différent du transport) demeurerait interdit dans les conditions actuelles.

Nous avons l'honneur de vous prier d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le Vice-Président de l'UFA Maire d'Eguilles Vice-Président de la Communauté d'Aix Robert DAGORNE